

Particules < 2,5 µm

PM_{2,5}



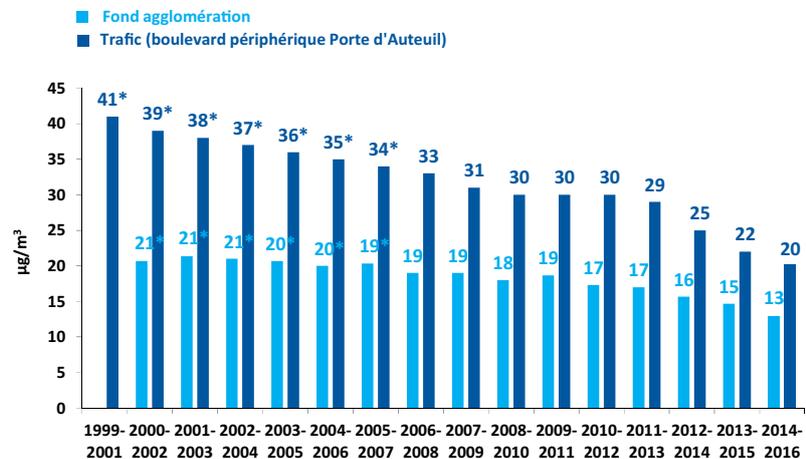
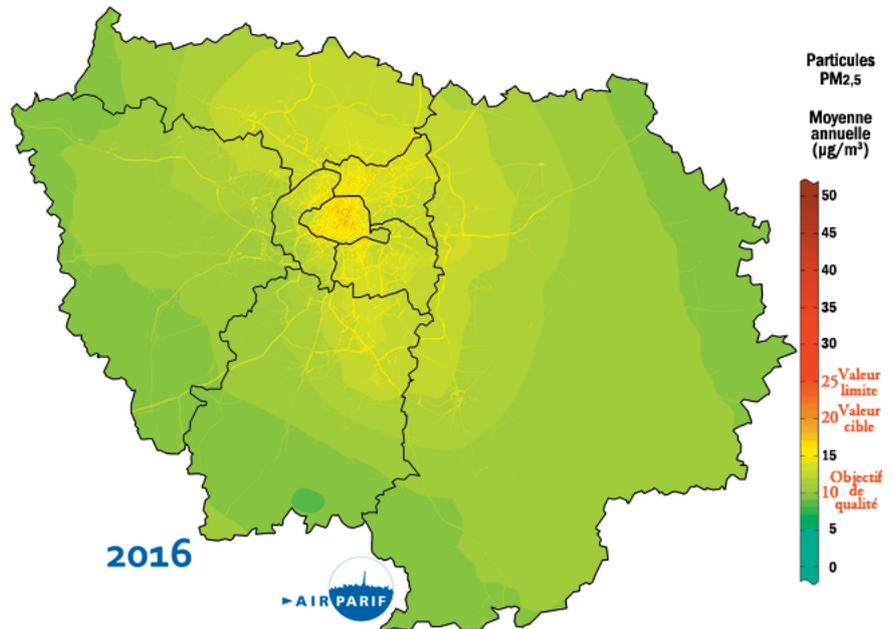
Des teneurs jusque deux fois plus élevées que les objectifs de qualité

Carte d'identité

Inférieur à 2,5 microns, une grande partie d'entre elles résulte des activités polluantes (moteurs diesel, suies, particules issues de la transformation chimique des gaz polluants en nitrates et sulfates, déchets de la combustion). En effet, le carbone est un sous-produit des gaz d'échappement et des fumées d'usine. Ainsi, les PM_{2,5} proviennent des véhicules diesel, mais sont également constituées de composés organiques comme les HAP.

Des études récentes montrent qu'à long terme, l'association entre concentrations de particules et mortalité se rencontre à des niveaux bien inférieurs à 10 µg/m³ (valeur guide annuel de l'OMS pour les PM_{2,5}) [OMS, 2013]. De plus, plusieurs études se sont intéressées à l'effet de seuil et à la relation dose-réponse aux PM_{2,5}. Les études montrent clairement une absence d'un seuil en dessous duquel personne ne serait affecté. Par ailleurs, les échappements des moteurs diesel sont classés cancérigènes pour l'homme par l'OMS depuis juin 2012, sur la base d'indications suffisantes prouvant qu'une telle exposition est associée à un risque accru de cancer du poumon.

Les effets de salissure et de dégradation des monuments et bâtiment constituent les atteintes à l'environnement les plus visibles.



* Moyennes recalculées pour intégrer la fraction volatile et permettre une comparaison avec les mesures postérieures à 2006

En résumé

Pour les particules fines PM_{2,5}, 11 millions de Franciliens sont potentiellement concernés en 2016 par le dépassement de l'objectif de qualité français (fixé à 10 µg/m³). Les teneurs sont en moyenne 1,4 fois supérieures à l'objectif en situation de fond (éloignée des axes de circulation) et jusqu'à près de 2 fois en proximité au trafic routier. Le seuil de la valeur limite annuelle (25 µg/m³) est respecté sur l'ensemble de l'Île-de-France.